

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM030/2024

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Tirage câble fibre optique
Chemin du Martoret/route de Bordeaux

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société AB RESEAUX en date du 26 février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux pour le tirage de câble fibre optique chemin du Martoret et route de Bordeaux à compter du 11/03/2024 ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le chemin du Martoret est une voirie communale ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 11 mars et le jeudi 11 avril 2024, et pour une durée de 3 jours, la chaussée sera réduite, au droit du chantier, chemin du Martoret et route de Bordeaux, entre la route de Brindas et le chemin du Martoret.

ARTICLE 2 : La circulation se gère par un alternat par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- Le service voirie sud du Département,
- La société AB RESEAUX.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 6 mars 2024

Acte publié le

U 6 MARS 2024

Bernard ROMIER, Maire

